



## Communiqué de presse

Paris, le 17 mai 2016

### **Amundi lance Amundi Convictions ESR, une nouvelle solution d'épargne, spécialement conçue pour le PERCO**

Amundi, leader sur les marchés de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié en France,<sup>1</sup> met à la disposition des entreprises et de leurs salariés une nouvelle solution d'épargne : **Amundi Convictions ESR**. Spécialement conçu pour le PERCO (Plan d'Epargne Retraite Collectif d'Entreprise) et son horizon d'investissement à long terme, ce FCPE<sup>2</sup> repose sur une gestion de conviction principalement investie en actions et capitalise sur les opportunités offertes par la loi Macron qui donne notamment la possibilité d'investir plus largement en immobilier.

Afin de répondre à la vocation même du PERCO - se constituer efficacement une épargne en prévision de la retraite -, **Amundi Convictions ESR** se concentre sur les actifs et les thématiques d'investissement présentant les meilleurs potentiels sur longue période. « *Notre approche est résolument novatrice afin de tirer le meilleur parti de l'horizon offert par le PERCO* », souligne Delphine Di-Pizio Tiger, responsable de la gestion Epargne Salariale & Retraite d'Amundi, gérante du fonds.

La politique d'investissement d'**Amundi Convictions ESR** s'articule autour de 3 axes structurants :

1. Des thématiques choisies pour leur capacité à délivrer de la valeur de façon pérenne (allocation cible<sup>3</sup> : 65 % actions) : au sein d'un univers mondial, les investissements sont ordonnés autour des grands défis - climatique, démographique, technologique – déterminants pour l'économie du futur et qui sont de puissants catalyseurs pour la croissance mondiale des prochaines décennies. Défi climatique avec, par exemple, des investissements orientés vers la décarbonisation de l'économie et la gestion des ressources en eau. Défi démographique, avec en particulier l'attention portée au vieillissement de la population et aux nouveaux modes de consommation qu'il génère. Défi technologique, à travers des questions incontournables, comme la sécurité ou la transition énergétique. Le choix des thématiques évoluera en fonction de notre analyse des grandes tendances économiques et sociétales et des opportunités qu'elles offrent.
2. Le financement de l'économie (allocation cible<sup>3</sup> : 20 % actions), en accordant une place marquée aux actions des PME et ETI<sup>4</sup> européennes, cotées mais aussi non cotées, afin d'accompagner leur développement et de tirer parti de la dynamique particulière de cet univers.
3. L'investissement en actifs réels (immobilier via des parts d'OPCI, or ; allocation cible<sup>3</sup> : 15 %), dont les vertus décorrélatantes et les capacités de rendement sont optimales, à condition de s'inscrire dans la durée.

Pour conduire la politique d'investissement d'**Amundi Convictions ESR**, l'équipe de gestion s'appuie sur l'ensemble des savoir-faire du groupe Amundi, en particulier en gestion d'actifs immobiliers et en *private equity*. La gestion du fonds est associée à un pilotage continu du risque, conduit à l'aide d'indicateurs propriétaires qui permettent, en particulier, de mesurer la vigueur des tendances de marché à moyen terme et les situations de tensions à plus court terme. L'équipe de gestion peut, en fonction de cette analyse, modifier la pondération des types d'actifs en portefeuille. « *Notre but est de maîtriser le niveau de volatilité du fonds en tenant compte de la cyclicité des marchés, sans pour autant s'écarter de nos axes d'investissement structurants* » précise Delphine Di-Pizio Tiger.

L'objectif d'**Amundi Convictions ESR** est de rechercher une performance au moins équivalente à celle des actions internationales pour un niveau de risque global inférieur sur le long terme.

Le fonds peut être intégré dans les dispositifs de PERCO libre comme piloté. **Amundi Convictions ESR** répond également aux conditions permettant aux entreprises qui le souhaitent de bénéficier du forfait social allégé introduit par la loi Macron. « *En proposant Amundi Convictions ESR aux entreprises et à leurs salariés, nous avons voulu distinguer épargne retraite - à long terme - et épargne de projets - à court ou moyen terme - en apportant une solution pleinement différenciée dans le cadre du PERCO* » conclut Xavier Collot, directeur adjoint de la ligne métier Epargne Salariale & Retraite d'Amundi AM.


<sup>1</sup> Source : AFG au 31/12/2015

<sup>2</sup> Fonds Commun de Placement d'Entreprise

<sup>3</sup> L'allocation cible est communiquée à titre d'information et pourra évoluer dans le temps. Elle ne constitue pas un engagement d'Amundi Asset Management.

<sup>4</sup> PME : petites et moyennes entreprises – ETI : entreprises de taille intermédiaire

## Caractéristiques principales du FCPE Amundi Convictions ESR

	AMUNDI CONVICTIONS ESR - F	AMUNDI CONVICTIONS ESR - E
<b>Code AMF</b>	(C) 990000116219	(C) 990000116209
<b>Classification AMF</b>	Actions internationales	
<b>Forme juridique</b>	FCPE – Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français	
<b>Société de gestion</b>	Amundi Asset Management	
<b>Durée de placement recommandée</b>	8 ans minimum	
<b>Univers d'investissement</b>	Monde	
<b>Périodicité de la Valeur Liquidative</b>	Hebdomadaire	
<b>Affectation des résultats</b>	Capitalisation	
<b>Frais de gestion directs max</b>	0.50 % à charge du fonds	0.60 % à charge entreprise
<b>Frais de gestion indirects max.</b>	2 %	2 %
<b>Frais courants estimés au lancement du fonds</b>	1.47 %	0.97 %
<b>Com. de souscription directe max.</b>	3 %	
<b>Com. de souscription indirecte max.</b>	0.90 % (liée à l'investissement dans des OPCl)	
<b>Indicateur de risque</b>	 <p>A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé</p> <p>Le niveau de risque de ce FCPE reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.</p>	

Le Règlement et le Document d'Informations Clés pour l'investisseur (DICI) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou en accès direct via le site dédié : <https://convictions.amundi-ee.com>

## **A propos d'Amundi Epargne Salariale et Retraite (Amundi ESR)**

Avec plus de 48,7 milliards d'euros d'actifs gérés<sup>1</sup>, près de 110 000 entreprises clientes<sup>1</sup> et 3,8 millions de salariés porteurs<sup>1</sup>, Amundi occupe la première place en Epargne salariale en France et se positionne en leader sur l'actionnariat salarié<sup>1</sup> et sur le PERCO<sup>1</sup>. Amundi s'engage à accompagner ses clients entreprises et leurs salariés dans la durée en leur offrant une qualité de service à la mesure de leurs attentes :

- pour les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE), la qualité, exprimée au travers de la performance et de la transparence, est assurée par une équipe de gérants dédiés qui maîtrisent les spécificités de l'épargne salariale et retraite et exploitent l'ensemble des expertises de gestion d'Amundi.

- pour nos clients, nos équipes ont à cœur d'assurer une relation privilégiant proximité et accompagnement personnalisé.

- en matière d'investissement responsable, Amundi est un précurseur, comme en témoigne le développement de la gamme AMUNDI LABEL, labellisée par le CIES (Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale) depuis 2002.

1. Chiffres AFG Données au 31 décembre 2015

## **A propos d'Amundi :**

Amundi se classe 1<sup>er</sup> acteur européen et dans le Top 10 mondial<sup>1</sup> de l'industrie de l'asset management avec près de 1000 milliards d'euros d'actifs sous gestion au plan mondial<sup>2</sup>.

Implantée au cœur des principaux bassins d'investissement dans plus de 30 pays, Amundi offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises.

Amundi développe ainsi des solutions d'épargne adaptées aux besoins de plus de 100 millions de clients particuliers à travers le monde et construit pour les clients institutionnels des produits sur mesure, performants et innovants, adaptés à leur activité et leur profil de risque.

Elle contribue au financement de l'économie en orientant l'épargne au service du développement des entreprises.

Amundi est devenue l'asset manager européen de référence, reconnu pour :

- la performance de ses produits et leur transparence;
- la qualité de la relation avec ses clients fondée sur une approche de conseil dans une vision long terme;
- l'efficacité de son organisation et l'engagement de ses équipes au service des clients;
- l'engagement à prendre en compte les critères de développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement.

1. Périmètre Amundi – N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social principal situé en Europe - Source IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2015 sur la base des encours sous gestion à décembre 2014.

2. Données Amundi au 31 mars 2016.

Edité par Amundi Asset Management - Société anonyme au capital de 596 262 615 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris

[amundi.com](http://amundi.com)



Suivez-nous sur Twitter : [twitter.com/Amundi\\_FR](https://twitter.com/Amundi_FR)



Rejoignez-nous sur Facebook : <http://www.facebook.com/AmundiOfficial>



Suivez-nous sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/amundi->

## **Contacts presse:**

**Amundi**

Sonia Kobiela – Tél. 01.76.33.79.56 – [sonia.kobiela@amundi.com](mailto:sonia.kobiela@amundi.com)

## **Information :**

*Le présent document, donné à titre d'information, est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble, et ce quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de l'indépendance éditoriale et pour lequel AMUNDI décline toute responsabilité. Les informations communiquées ne constituent ni une offre, ni un conseil en investissement. L'investissement en instruments financiers n'est pas garanti et peut donc perdre de la valeur, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant toute décision d'investissement et de vous rapporter notamment aux rubriques « Objectifs et politique d'investissement », « profil de risque et de rendement » et « frais » du DICI. Toute souscription doit se faire sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) qui comporte les informations essentielles sur l'OPC. Le prospectus complet est disponible sur le site [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com) ou sur simple demande auprès d'AMUNDI.*